

# L'INFO MAG

LE JOURNAL DU MOUVEMENT ACTION-CHÔMAGE DE MONTRÉAL • AUTOMNE 1978

## LE RÉSEAU NATIONAL DES SANS-EMPLOI EST NÉ !

les détails en page 3

LE hold-up du siècle . . . . .	p.2
LA POPULATION ACTIVE ET LE CHÔMAGE . . . . .	p.2
DES FONCTIONNAIRES ANALPHABÈTES? . . . . .	p.3
DES PRÉJUGÉS SUR LES ASSISTÉS SOCIAUX! TESTEZ VOS CONNAISSANCES . . . . .	p.3
S'APPROPRIER SES DROITS, UNE UTOPIE? ALLONS-NOUS ENCORE LONGTEMPS «ATTENDRE GODOT»? . . . . .	p.4
LES BAS FONDS DU GOUVERNEMENT CHRÉTIEN . . . . .	p.6
PLUS RICHE QUE ÇA, TU CRÈVES! . . . . .	p.6
L'ÉCONOMIE SOCIALE: À LA RECHERCHE DU YÉTI . . . . .	p.7
MAIGRE PITANCE POUR LES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE . . . . .	p.7
LETTRE OUVERTE À JEAN CHRÉTIEN . . . . .	p.8

DANS CE NUMÉRO

# LE HOLD-UP DU SIÈCLE

**T**el un Robin des Bois pervers, Pettigrew et ses acolytes volent aux pauvres pour donner aux riches. Au fil des années, la caisse de l'assurance-chômage a accumulé un surplus de 20 milliards de dollars. Les coupures des libéraux d'Ottawa ont fait en sorte que seulement 40 % des 1,3 millions de chômeurs-chômeuses recensés par Statistique Canada reçoivent des prestations d'assurance-chômage.

Cette année, la caisse d'assurance-chômage prévoit recueillir 19,6 milliards de dollars et déboursera au total en prestations et autres programmes, 11,8 milliards de dollars. (voir tableau ci-contre.)

Un exemple sur la façon dont Robin des Pettigrew et sa bande volent les sans-emploi: Madame L.D. a perdu son emploi. Durant sa carrière, elle avait accumulé un fonds de pension de 51 326 \$ qui, selon la loi de l'assurance-chômage n'est pas reconnu comme de la rémunération. Elle avait cependant déclaré au DRHC les surplus actuariels (les

	PRESTATIONS (000\$)	% du total	COTISATIONS (000\$)	% du total
TERRE-NEUVE	684 917	5.70	259 880	1.34
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	175 236	1.46	73 392	0.38
NOUVELLE-ÉCOSSE	586 886	4.88	515 498	2.66
NOUVEAU-BRUNSWICK	637 276	5.30	431 736	2.23
QUÉBEC	3 686 933	30.66	4 541 839	23.44
ONTARIO	3 436 074	28.59	7 777 894	40.14
MANITOBA	337 138	2.81	691 827	3.57
SASKATCHEWAN	234 044	1.95	545 370	2.81
ALBERTA	669 755	5.57	1 872 257	9.66
C-BRITANNIQUE	1 507 914	12.55	2 562 585	13.22
YUKON	28 317	0.24	26 932	0.14
TERRITOIRES N-O	32 107	0.27	59 331	0.31
TOTAL	12 018 601	100.00	19 379 000	100.00

—The Globe and Mail, 3 octobre 1998, A-5

intérêts en quelque sorte) au montant de 9 261 \$ qui ne sont pas non plus reconnus comme de la rémunération. Pourtant, elle a reçu une décision du DRHC qui lui récla-

maît la totalité de ce montant le considérant comme de la rémunération. Il va sans dire que nous avons contesté et gagné cette cause.

## COTISATIONS PRÉLEVÉES / PRESTATIONS D'ASSURANCE-EMPLOI PAYÉES

	COTISATIONS (000\$)	PRESTATIONS (000\$)
1990	15 283	13 369
1991	14 760	17 691
1992	17 885	19 102
1993	18 469	17 972
1994	19 327	15 463
1995	19 180	13 505
1996	19 091	12 806
1997	19 379	12 014
1998	19 584	11 760

—The Globe and Mail, 3 octobre 1998, A-5

On voit comment les décisions quotidiennes de Robin des Pettigrew détoussent les chômeurs pour permettre à Chrétien, Martin et compagnie de baisser les impôts des riches et accorder des subventions aux grandes compagnies (Bombardier, Kenworth etc.).

PIERRE PÉCLET ■

## La population active et le chômage

**D'**après les économistes, il y a trois types de chômage:

1) LE CHÔMAGE FRICTIONNEL: CE SONT DES TRAVAILLEURS QUI SE TROUVENT ENTRE DEUX EMPLOIS. QUELQUES EXEMPLES DE CE TYPE: UNE PERSONNE QUI QUITTE SON EMPLOI DANS L'ESPOIR D'AMÉLIORER SES CONDITIONS, QUI EST MISE À PIED TEMPORAIREMENT, QUI EST À LA RECHERCHE DE SON PREMIER EMPLOI OU QUI RÉINTÈGRE LE MARCHÉ APRÈS UNE LONGUE ABSENCE.

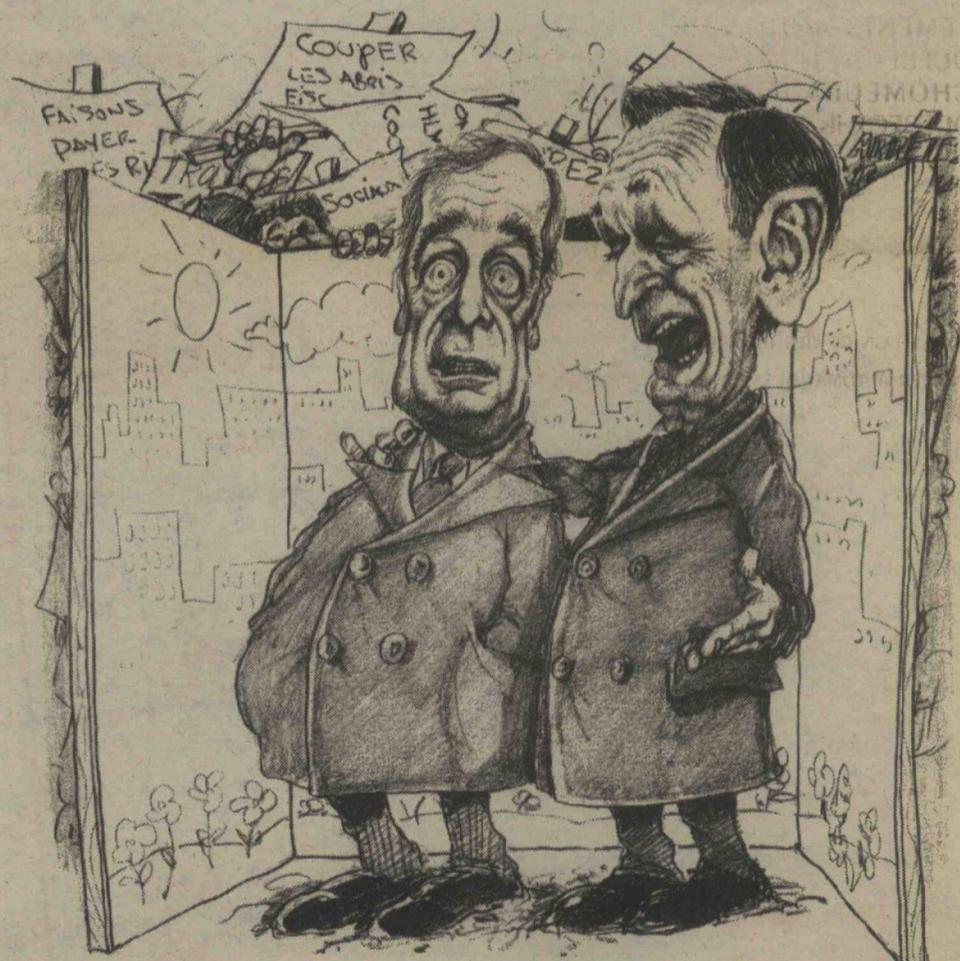
2) LE CHÔMAGE STRUCTUREL: LES CAPITALISTES ET LEURS VALETS DITS NÉO-LIBÉRAUX ONT MODIFIÉ LES STRUCTURES DE L'ÉCONOMIE MONDIALE. À LA RECHERCHE D'IMMENSES PROFITS, ILS MÈNENT UNE GUERRE AUX TRAVAILLEURS, CRÉANT DES MILLIONS DE CHÔMEURS ET CASSANT LES SYSTÈMES DE PROTECTION SOCIALE. PAR EXEMPLE, DANS LES PAYS DU MARCHÉ COMMUN DE L'EUROPE, POUR RESTER COMPÉTITIFS, LES SECTEURS SUIVANTS DEVRONT ABOLIR DES POSTES: TÉLÉCOMMUNICATIONS (322 102 PERSONNES), COMPAGNIES AÉRIENNES (125 124 PERSONNES), LES ASSURANCES (345 210 PERSONNES). LE CHÔMAGE DÙ AU CHANGEMENT DE L'ÉCONOMIE EST STRUCTUREL. «EN EUROPE, SEULS LE CRIME ET LE CAPITALISME ONT UNE ORGANISATION INTER-ÉTATIQUE» TUCHOLSKY (1927).

3) LE CHÔMAGE CONJUNCTUREL: LORSQUE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE RALENTIT, LE NOMBRE D'EMPLOIS

baisse, lors de la reprise, le chômage diminue. LE CHÔMAGE CONJUNCTUREL EST «LE CHÔMAGE DÙ À UNE BAISSSE DES DÉPENSES TOTALES DANS L'ÉCONOMIE».

Selon Statistique Canada, les gens âgés de plus de 15 ans vivant hors institutions qui travaillent ou sont en chômage sont membres de la population active. Les habitants du Yukon, des territoires Nord-Ouest, les Amérindiens qui vivent dans les réserves et les membres des Forces Armées sont exclus. Pour faire partie de la population active, il faut occuper un emploi ou en chercher un activement. On divise la population active en deux groupes; les travailleurs qui ont un emploi et les chômeurs qui cherchent un emploi. Les personnes considérées comme faisant partie de la population active ont ceci en commun: elles veulent travailler. Pour faire partie de la population active au moment de l'enquête, un travailleur sans emploi doit avoir cherché activement du travail pendant quatre semaines avant cette date ou avoir été mis à pied depuis 26 semaines ou moins, ou, devoir commencer à travailler dans les quatre semaines ou moins.

Un grand nombre de travailleurs (chômeurs de longue durée, travailleurs âgés, jeunes) découragés ont cessé de rechercher un emploi. Ils ont rejoint la population inac-



—Le Frapru frappe encore - n° 74 - mai 1997

tive (retraités, parents au foyer, étudiants, invalides, rentiers etc.). Statistique Canada recueille les données en menant une enquête. Elle évalue les variables selon un échantillon d'environ 55 000 ménages chaque mois.

Le taux de chômage réel est difficile à évaluer parce que les méthodes d'analyse

sont fortement contestables. Par exemple, une personne qui travaille une heure par semaine, est-elle chômeuse ou non?

PIERRE PÉCLET ■

SOURCES: Économie globale de Mc Connell, Brue, Tremblay, Le piège de la mondialisation de Martin, Schumann.

# UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES : LE RÉSEAU NATIONAL DES SANS-EMPLOI

Le 5 juin dernier à Montréal naissait un nouveau regroupement voué à la défense et à la promotion des droits des chômeurs et chômeuses du Québec. Après que des représentants et représentantes d'une dizaine de groupes de défense se soient rencontrés à deux reprises pendant l'hiver, il a été décidé de former le Réseau National des Sans-Emploi (RNSE).

Lors des rencontres préparatoires, un constat unanime est ressorti des discussions, à savoir que la lutte sur les questions de chômage, de sous-emploi, de précarité et de pauvreté se faisait trop souvent de façon isolée et sans cohésion dans l'action autant que dans la pensée. En effet, depuis plusieurs années, l'absence d'action de la part d'un regroupement national de sans-emploi a laissé la voie libre au gouvernement fédéral dans ses coupes successives au régime d'assurance-chômage. Bien que deux regroupements étaient toujours en place pendant cette période (Association des Mouvements Action Chômage du Québec et le Regroupement des Chômeurs et Chômeuses du Québec), ils étaient pratiquement inactifs

depuis au moins trois ans. C'est donc pour combler cette lacune que le RNSE a été fondé.

Le Réseau s'est également donné pour objectif de mettre en commun le maximum d'information sur la Loi sur l'assurance-emploi afin que chaque groupe puisse avoir en main la meilleure information possible. Il est difficile pour certains groupes de régions éloignées de se tenir à jour à ce chapitre. Une meilleure communication, entre autres sur ce plan de l'informatique, sera donc grandement utile pour beaucoup d'intervenants et intervenantes de ces groupes.

Sur le plan de l'action, le RNSE n'a pas perdu de temps. En effet, il a coordonné les travaux pour la confection d'une affiche sur les impacts de la réforme du régime d'assurance-chômage. Cette affiche a d'ailleurs déjà été dévoilée lors de la dernière assemblée du Réseau, le 18 septembre dernier. Plus de 5000 affiches ont été distribuées aux douze groupes membres du Réseau National des Sans-Emploi et ont commencé à être placardées à travers la province.

Cette affiche servira de porte d'entrée au RNSE pour consulter l'ensemble des groupes de chômeurs et chômeuses du Québec pour mener une enquête sur la réalité des sans-emploi. Par la suite, le Réseau sera en mesure de déposer un rapport sous forme de dossier noir qui mettra des visages sur les nombreuses statistiques alarmantes touchant les sans-emploi. Le 15 octobre dernier avait lieu une conférence de presse au Centre St-Pierre de Montréal pour les médias nationaux et plusieurs conférences de presse régionales pour le lancement de cette campagne.

D'autres projets sont sur la table, notamment une tournée des différents groupes de chômeurs et chômeuses à travers le Québec et le Nouveau-Brunswick pour aller tâter le pouls de ces organismes et élargir le membership du Réseau National des Sans-Emploi.

Nous vous tiendrons au courant des actions du Réseau National des Sans-Emploi et de ses débuts des plus prometteurs. (VOIR LISTE EN PAGE 6)

HANS MAROTTE ■

## DES PRÉJUGÉS SUR LES ASSISTÉS-ÉES SOCIAUX... MOI, NON, JAMAIS !

TESTEZ VOS CONNAISSANCES.

Ces dix petites questions au sujet de l'aide sociale sont extraites d'un document Profil du bien-être social : mythes et réalités du Conseil national du bien-être social, printemps 1998. L'étude est pan-canadienne et se base sur des données recueillies de 1990 à 1997.

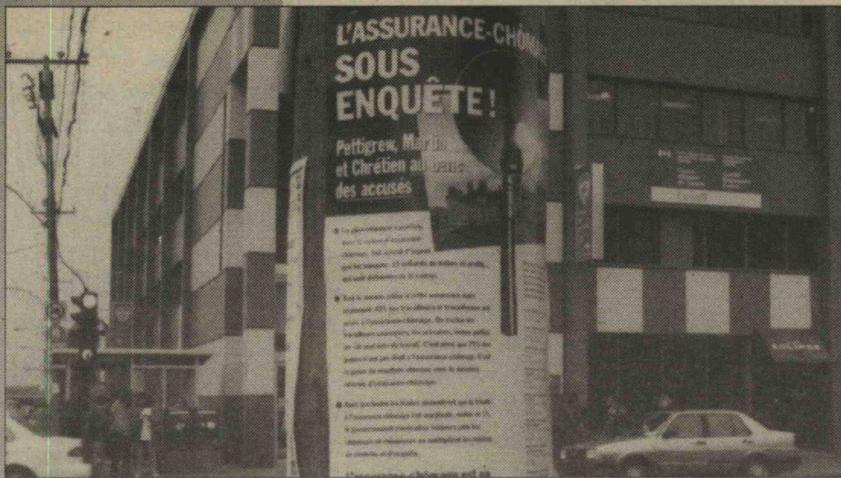
### VRAI OU FAUX

1. La plupart des bénéficiaires de l'aide sociale sont des jeunes qui devraient aller travailler.
2. Le nombre des bénéficiaires a diminué considérablement depuis que le Canada a commencé à sortir de la dernière récession en 1991.
3. Les adolescentes non mariées forment la majorité des mères chefs de famille monoparentale qui reçoivent de l'aide sociale.
4. La plupart des bénéficiaires de l'aide sociale quittent rapidement les rangs des bénéficiaires de sorte que la dépendance à long terme à l'égard de l'aide sociale est rare.
5. Les bénéficiaires de l'aide sociale sont presque en totalité des adultes.
6. L'invalidité n'est pas une cause importante de recours à l'aide sociale.
7. Beaucoup de mères chefs de famille monoparentale ont beaucoup d'enfants pour obtenir des chèques d'aide sociale plus substantiels.
8. La situation de la plupart des bénéficiaires de l'aide sociale n'est pas si difficile, car, grâce à des programmes, ils ont droit à un logement à coût réduit.
9. La plupart des bénéficiaires de l'aide sociale ont un autre revenu provenant d'un travail à temps partiel, de l'assurance-emploi ou d'un régime gouvernemental de pension.
10. Les gens instruits ne se retrouvent pratiquement jamais bénéficiaires de l'aide sociale.

Les réponses se trouvent à la page 6

## ÇA JOUE DU COUDE EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Les militants du Regroupement des sans-emploi de l'Abitibi-Témiscamingue (RSEAT) ont dû jouer du coude contre des individus qui s'acharnaient à enlever automatiquement les affiches de «L'ASSURANCE-CHÔMAGE SOUS ENQUÊTE» dès qu'elles étaient placardées. Val d'Or, Amos, Senneterre, aucun poteau en Abitibi-Est ne résistait à ces malfaiteurs. Surpris en flagrant délit, les malfaiteurs ont essuyé les enqueulades et les bousculades des militants du RSEAT faisant le guet. Ils constatent depuis leurs interventions musclées que les affiches restent bien en place! Les agents provocateurs de l'APEC seraient-ils rendus en Abitibi?



## Des fonctionnaires analphabètes ?

En consultant le dossier d'un chômeur congédié à cause de ses retards, une militante du MAC a remarqué les notes prises par une fonctionnaire d'un bureau de chômage de Montréal lors d'une entrevue téléphonique qu'elle a eue avec l'employeur. Ces quelques extraits rapportés textuellement montrent que la langue française n'est pas maîtrisée par tous! Et à ce compte-là, on peut questionner la façon dont les fonctionnaires qui enquêtent sur des dossiers de prestataires, font pour s'y retrouver et prennent des décisions.

NOTE :

Il fut congédié à cause de ses retards [...]

En mars 98, il a débuté être en retard soit de 5 minutes à dix minutes parce qu'il débutait à travailler à 7,30 [...]

Alors après discussion avec lui, lui ai dit d'entrer travailler à 8 heures. Encore la il était en retard [...]

Et en mai, il fut absent une semaine congé autorisé [...]

Il s'absentait mais il nous avisait l'aveil sauf la dernière semaine

il avait une semaine de congé pour régler ses problèmes personnels soit du 17 au 23 mai 98 [...]

il était censé d'entrer travailler le 25 mai, il a téléphoné dimanche le 24 mai et il nous a dit qu'il ne pouvait pas entrer le lendemain. Le chef lui a demandé d'entrer qu'il ne pouvait pas lui accorder mais par contre il lui donnerait un autre journée

il n'est pas entré et n'a pas téléphoné [...]

«Le Québec a enregistré une augmentation totale de la scolarisation au cours des dernières décennies: la proportion d'adultes qui ont atteint la 9<sup>ème</sup> année est passée de 57,7 à 81,9 %, de 1971 à 1996; la proportion de personnes diplômées du secondaire est passée de 53,9 à 64,5 %, de 1981 à 1996, alors que l'accès à l'université a doublé».

«Malgré ce progrès, quatre Québécois sur dix avaient une scolarité inférieure à la moyenne canadienne, selon les données du recensement de 1991; plus d'un million d'entre eux n'avaient pas dépassé huit années d'études, ce que confirme l'enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes, menée de 1994 et 1995 dans douze pays membres de l'Organisation de développement et de coopération économique (OCDE). Si le phénomène est plus marqué chez la

population plus âgée, il demeure néanmoins important chez les personnes plus jeunes et chez celles d'âge moyen: parmi les Québécois de 20 à 44 ans, une personne sur cinq n'a pas terminé ses études secondaires».

«Les adultes faiblement alphabétisés et sous-scolarisés éprouvent de nombreuses difficultés. Ils sont, plus que les autres, exposés au chômage, à la pauvreté et à l'exclusion sociale».

EXTRAIT D'UN DOCUMENT DE CONSULTATION DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, VERS UNE POLITIQUE DE LA FORMATION CONTINUE, QUÉBEC, 1998, p.15.

# S'APPROPRIER SES DROITS, UNE UTOPIE ?

## Allons-nous encore longtemps «attendre Godot» ?

**L**E 10 DÉCEMBRE 1948, AU PALAIS DE CHAILLOT, À PARIS, LES 58 ÉTATS MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES ONT ADOPTÉ LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME, AVEC 48 VOIX POUR ET HUIT ABSTENTIONS (DEUX PAYS N'ÉTAIENT PAS PRÉSENTS LORS DU VOTE). L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A PROCLAMÉ LA DÉCLARATION «COMME L'IDÉAL COMMUN À ATTEINDRE PAR TOUS LES PEUPLES ET TOUTES LES NATIONS AFIN QUE TOUS LES INDIVIDUS ET TOUS LES ORGANES DE LA SOCIÉTÉ...S'EFFORCENT...DE DÉVELOPPER LE RESPECT DE CES DROITS ET LIBERTÉS ET D'EN ASSURER, PAR DES MESURES PROGRESSIVES...LA RECONNAISSANCE ET L'APPLICATION UNIVERSELLES ET EFFECTIVES».

BIEN QUE LA DÉCLARATION NE SOIT PAS UN INSTRUMENT AYANT FORCE OBLIGATOIRE, ELLE A INSPIRÉ NOTAMMENT EN 1966, LE PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS ET LE PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES, QUI SONT TOUTS DEUX DES INSTRUMENTS AYANT FORCE OBLIGATOIRE.

À LA CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES DROITS DE L'HOMME, QUI S'EST TENUE À VIENNE (AUTRICHE) EN JUIN 1993, 171 PAYS, DONT LE CANADA, ONT RÉAFFIRMÉ QUE LES DROITS DE L'HOMME SONT UNIVERSELS, INDISSOCIABLES ET INTERDÉPENDANTS ET RÉAFFIRMÉ LEUR ADHÉSION À LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME. ILS ONT ADOPTÉ LA DÉCLARATION ET LE PROGRAMME D'ACTION DE VIENNE, QUI ÉNONCENT LE NOUVEAU CADRE DE PLANIFICATION, DE DIALOGUE ET DE COOPÉRATION. CE PLAN D'ACTION VISE À PERMETTRE UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME ET LA PARTICIPATION DES ACTEURS AUX NIVEAUX LOCAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL. L'EXAMEN À MI-PARCOURS DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME D'ACTION DE VIENNE AURA LIEU CETTE ANNÉE, ANNÉE DU 50ÈME ANNIVERSAIRE MARQUÉE PAR LE THÈME : «Tous les droits de l'homme : nos droits à tous». CE SLOGAN VOUDRAIT RENFORCER L'IDÉE SELON LAQUELLE CES DROITS, QU'ILS SOIENT CIVILS, CULTURELS, ÉCONOMIQUES, POLITIQUES OU SOCIAUX, DEVRAIENT ÊTRE CONSIDÉRÉS GLOBALEMENT ET NON SÉPARÉMENT LES UNS DES AUTRES.

CE CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE A DONC PRÉTENDU POUR BUT DE PERMETTRE AUX GOUVERNEMENTS DE VÉRIFIER QUE LES DROITS ÉNONCÉS DANS LA DÉCLARATION SE RETROUVENT DANS LEUR LÉGISLATION NATIONALE. ALORS ?

NOUS LE SAVONS TOUS, CES NOBLES PRINCIPES SONT DÉJÀ BAFOUÉS ENTRE AUTRES, PAR DEUX TRISTEMENT CÉLÈBRES ORGANES DE L'ONU, LE FMI ET LA BANQUE MONDIALE; BAFOUÉS NON SEULEMENT PAR LES «AJUSTEMENTS STRUCTURELS» QU'ILS EXIGENT POUR ACCORDER UN PRÊT OU ÉCHELONNER LA DETTE MAIS ENCORE ET CECI EST

BIEN PLUS RÉVOLANT, PAR LES BUTS ET PRINCIPES STRICTEMENT ÉCONOMIQUES À L'ORIGINE MÊME DE LEUR CRÉATION, ALORS QUE EN PLUS DU FAIT QUE LES DROITS SONT INDISSOCIABLES LES UNS DES AUTRES, LA DÉCLARATION (DES NATIONS UNIES) SUR LE DROIT AU DÉVELOPPEMENT, ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN 1986 ÉNONCE CLAIREMENT QUE LES OBJECTIFS DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DEVRAIENT ÊTRE L'AMÉLIORATION DU BIEN-ÊTRE SOCIAL, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET CULTUREL DES INDIVIDUS ET NON LA CROISSANCE ET LE PROFIT.

**Bien que la Déclaration ne soit pas un instrument ayant force obligatoire, elle a inspiré notamment en 1966, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui sont tous deux des instruments ayant force obligatoire.**

ENTRONS TOUT DE MÊME UN MOMENT DANS CETTE MASCARADE INTERNATIONALE DE BONNES INTENTIONS ET VÉRIFICATIONS, ICI, CHEZ NOUS, LE NIVEAU D'APPLICATION DE QUELQUES-UNS DE CES DROITS FONDAMENTAUX RATIFIÉS PAR NOTRE PAYS. COMPARONS NOS PRINCIPES DE BASE COMME LES CHARTES CANADIENNE ET QUÉBÉCOISE DES DROITS ET LIBERTÉS À CEUX ÉNONCÉS DANS LA DÉCLARATION.

AU PREMIER REGARD, ON CONSTATE L'INEXISTENCE DE DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DANS LA CHARTE CANADIENNE ET LEUR FAIBLE REPRÉSENTATION DANS CELLE DU QUÉBEC MAIS DESQUELS ON POURRAIT SE PRÉVALOIR TOUT DE MÊME DANS NOS LUTTES, DONT LE DROIT (ART 45) À TOUTE PERSONNE DANS LE BESOIN, POUR ELLE ET SA FAMILLE, À DES MESURES D'ASSISTANCE FINANCIÈRE ET À DES MESURES SOCIALES, PRÉVUES PAR LA LOI, SUSCEPTIBLES DE LUI ASSURER UN NIVEAU DE VIE DÉCENT; LE DROIT À TOUTE PERSONNE QUI TRAVAILLE À DES CONDITIONS DE TRAVAIL JUSTES ET RAISONNABLES (ART 46); LE DROIT À TOUTE PERSONNE, DANS LA MESURE ET SUIVANT LES NORMES PRÉVUES PAR LA LOI, À L'INSTRUCTION PUBLIQUE GRATUITE (ART 40).

EN CE QUI CONCERNE LES DROITS CIVILS ET POLITIQUES LES DEUX CHARTES NOUS ACCORDENT (ET NOUS NOUS DEVONS DE FAIRE APPEL À EUX), ENTRE AUTRES, LE DROIT D'ASSOCIATION ET DE RÉUNION PACIFIQUE, LE DROIT D'EXPRESSION (QUELQUE SOIT LE MOYEN DE COMMUNICATION) ET LA LIBERTÉ D'OPINION, DE CROYANCE AINSI QUE DES DROITS JURIDIQUES ET DE RECOURS.

LE DROIT DE CHERCHER ASILE ET DE BÉNÉFICIER DE L'ASILE EN D'AUTRES PAYS : ART. 14 ET ART. 2, 7, 8, 9, 10 ET 11 DE LA DÉCLARATION.

DEPUIS LE 17 SEPTEMBRE, UN GROUPE DE PLUSIEURS FAMILLES CHILIENNES OCCUPENT L'ÉGLISE ST-JEAN-DE-LA-CROIX À MONTRÉAL ET L'OCCUPE ENCORE AUJOURD'HUI, UN MOIS PLUS TARD. CES FAMILLES FONT FACE À UN REFUS SYSTÉMATIQUE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE LES ADMETTRE COMME RÉFUGIÉS AU CANADA. SELON LE GOUVERNEMENT

CHRÉTIEN, DEPUIS QUE PINOCHET N'EST PLUS AU POUVOIR, IL N'Y A PLUS DE PROBLÈMES DE DROITS HUMAINS AU CHILI!

ALFONSO TORRES, DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS AU MEXIQUE, ET SA FAMILLE ÉTAIENT MENACÉS D'EXPULSION LE 25 JUILLET 1998 PAR LES AUTORITÉS CANADIENNES. ILS S'ÉTAIENT RÉFUGIÉS À MONTRÉAL EN SEPTEMBRE 1996 ET ATTENDAIENT UNE AUDIENCE DEVANT LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ (CISR). ILS N'ONT JAMAIS ÉTÉ ENTENDU PARCE QUE M. TORRES, FIDÈLE À SES PRINCIPES DE JUSTICE ET CROYANT SINCÈREMENT AU DROIT POLITIQUE DE MANIFESTATION PACIFIQUE D'UNE SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE, AVAIT ACCOMPAGNÉ LE 3 DÉCEMBRE 1997 DES AMIS QUÉBÉCOIS QUI SE RENDAIENT POUR MANIFESTER AVEC LE «COMMANDO-BOUFFE» À L'HÔTEL REINE-ÉLIZABETH. M. TORRES N'EST PAS ENTRÉ DANS L'HÔTEL ET N'A PAS MANGÉ DE NOURRITURE MAIS IL A QUAND MÊME ÉTÉ ARRÊTÉ ET ACCUSÉ DE VOL ET DE COMPLICITÉ. EST-CE UNE PRATIQUE COURANTE DES AGENTS DE L'IMMIGRATION D'ACCUSER SANS PREUVE DE TOUTES SORTES DE DÉLITS LES DEMANDEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ POUR POUVOIR LES EXPULSER TRANQUILLEMENT ?

HÉ BIEN OUI! LA CISR DU QUÉBEC QUI DÉPEND D'OTTAWA, TRAITE UN GRAND NOMBRE DE RÉFUGIÉS COMME DES CRIMINELS ET NE RESPECTE PAS LEUR DROIT À UNE PROCÉDURE ÉQUITABLE. NOMBRE DE PERSONNES, ENTRE AUTRES DES DEMANDEURS D'ASILE DE NATIONALITÉ ALGÉRIENNE, PAYS OÙ NUL NE PEUT RÉFUTER LES MENACES DE MORT QUI PÈSENT SUR LA POPULATION, SE FONT REFUSER L'ASILE AU CANADA, SONT DÉTENUES ET DÉPORTÉES. LES ARRÊTATIONS PEUVENT SE FAIRE EN PLEINE NUIT, LA GRC NE LAISSANT MÊME PAS AUX GENS LE TEMPS DE S'HABILLER

AVANT DE LES EMBARQUER DANS LE FOURGON CELLULAIRE. D'AUTRES PERSONNES SE VOIENT CONVOQUER POUR DES MOTIFS DE VÉRIFICATION DE DOSSIER ET SE RETROUVENT, SANS AVOIR EU LE DROIT DE COMMUNIQUER AVEC QUICONQUE, DANS UN CENTRE DE DÉTENTION À LA FRONTIÈRE CANADO-AMÉRICAINE OÙ ELLES SONT ALORS FORCÉES SOUS PEINE D'ÊTRE ACCUSÉES DE DÉLITS DE DROIT COMMUN, DE SIGNER DES PAPIERS QUI ANNULENT LEUR DEMANDE D'ASILE AU CANADA.

ALLONS-NOUS BIEN TÔT AVOIR AU QUÉBEC (OU PEUT-ÊTRE L'AVONS-NOUS DÉJÀ EU ?) LE MÊME CAS QU'EN BELGIQUE OÙ UNE JEUNE NIGÉRIENNE DE 20 ANS, SÉMIRA ADAMU, A ÉTÉ TUÉE (ÉTOUFFÉE PAR LA POLICE) PENDANT SON EXPULSION FORCÉE LE 22 SEPTEMBRE 1998.

L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE, LE DROIT DES MINORITÉS ETHNIQUES. ART. 2, ART. 7 ET 8 DE LA DÉCLARATION; ART. 15 DE LA CHARTE CANADIENNE ET ART. 10 ET 43 DE LA CHARTE QUÉBÉCOISE.

LES MI'GMAQ, PREMIERS HABITANTS DE LA RÉGION DE GASPÉ, ONT LEUR PROPRE GOUVERNEMENT TRIBAL (TRADITIONNEL). LA FORME DU GOUVERNEMENT ACTUEL (CHEF ET CONSEIL ÉLUS) A ÉTÉ INTRODUITE PAR LA LOI SUR LES INDIENS ET NE RESPECTENT PAS LES STRUCTURES MI'GMAQ. LES MI'GMAQ N'ONT JAMAIS SIGNÉ UN TRAITÉ POUR DONNER LEUR TERRE ET SES RESSOURCES; ILS ONT CÉPENDANT VÉCU HORS DE LEUR TERRITOIRE DEPUIS QUE LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAL ONT DÉBUTÉ LEUR CAMPAGNE POUR LES CONFINER SUR DES TERRES QUI NE VALAIENT RIEN POUR LES COLONS. LA RÉGION DE GASPÉ EST COUVERTE DE FORÊT, PLUS PRÉCISÉMENT, 96% DONT 81% EST FORÊT PUBLIQUE. LA MAJORITÉ DES ARBRES DANS LA RÉGION DE GASPÉ SONT PRÊTS À ÊTRE COUPÉS, 60% D'ENTRE EUX SONT ESTIMÉS MATURES OU TROP VIEUX. L'INDUSTRIE FORESTIÈRE PRODUIT PLUS DE 800 PERSONNES/SEMAINE DE TRAVAIL, TOUTEFOIS, LES



Première grève des réfugiés chiliens en février/mars derniers (photo: Nicole Côté)

Mi'gmaq sont limités à moins de 200 personnes/semaine de travail ou 25% du travail. Si seulement une fraction de l'allocation reçue des grandes compagnies de bois (qui ont le monopole dans la région de Gaspé) était allouée pour la coupe et la gestion par le Gouvernement Tribal, cela ferait beaucoup pour l'élimination des problèmes tels que le chômage chronique, la pauvreté et tout ce qui en dérive.

**Si seulement une fraction de l'allocation reçue des grandes compagnies de bois (qui ont le monopole dans la région de Gaspé) était allouée pour la coupe et la gestion par le Gouvernement Tribal, cela ferait beaucoup pour l'élimination des problèmes tels que le chômage chronique, la pauvreté et tout ce qui en dérive.**

La Nation cri du nord de l'Alberta est actuellement en négociations avec le Gouvernement fédéral. Un des points majeurs de ces négociations est le droit pour les Lubicons de déterminer eux-mêmes la liste des personnes qui font partie de leur communauté. En effet, le Gouvernement fédéral ne reconnaît comme Indiens Lubicons que la moitié des personnes vivant dans la communauté, les autres personnes n'ont aucun statut et ne bénéficient d'aucun droit prévu par la Loi fédérale sur les Indiens.

Le jugement du comité des droits humains des Nations Unies, rendu en 1990, a même déterminé que le Canada violait l'article 27 de la Convention sur les droits civiques et politiques. Et rien n'est encore fait dans ce sens. Entretemps, des compagnies privées, avec l'autorisation de la province continuent d'exploiter les ressources naturelles sur les terres des Lubicons. De plus, cette exploitation des ressources ne respecte pas le mode de vie des Lubicons et continue à détruire leur société et leur économie. Le document des Nations Unies produit en 1998 nommée «Étude sur des traités, des accords et d'autres mesures constructives entre les États et les populations autochtones» cite la situation des Lubicons comme exemple de «la création des conditions de stress» (para. 301). La décision de la Cour Suprême dans le cas Delgamuukw, rendue en 1997, a déterminé qu'il est illégal d'exploiter les ressources sur les terres non cédées des autochtones sans au moins consulter la Première Nation. La Loi fédérale sur les Indiens est citée par le même rapport comme un exemple de loi utilisée comme instrument du colonialisme (para. 98).

La liberté d'opinion et d'expression et la liberté de réunion pacifique (ainsi que les droits juridiques), Art. 19, Art. 20 et les Art. 7, 8, 9, 10 et 11 de la Déclaration ainsi que les Art. 2, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 de la Charte canadienne et les Art. 3, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34 et 35 de la Charte québécoise.

Le commando-bouffe du Reine-Elisabeth et la manifestation de l'opération SALAMI ont mis en évidence (faits qui passent souvent inaperçus lorsqu'ils concernent un individu isolé) les abus de pouvoir, les mauvais traitements et le non respect des lois de la part aussi bien des policiers que de certains fonctionnaires de la justice:

- Arrestations de personnes qui participaient à une manifestation pacifique ou qui ne faisaient que regarder une manifestation dite illégale (occupation, blocage).

- violations des procédures d'arrestations allant du refus de s'identifier de flics en civil à l'interdiction faites aux personnes arrêtées de téléphoner, en passant par le monnayage de leur liberté.

- mauvais traitements (ou traitements inusités) allant de l'insulte haineuse à la brutalité gratuite (plusieurs personnes ont subi des blessures dites mineures) en passant par les humiliations du type faire mettre à genoux ou présenter le repas hors de portée pendant une heure.

violence gratuite (plusieurs personnes ont subi des blessures dites mineures) en passant par les humiliations du type faire mettre à genoux ou présenter le repas hors de portée pendant une heure.

- violation du droit d'assister à un procès public (les policiers ont bloqué l'entrée de la cour municipale aux citoyens et aux médias pendant plus de 2h.).

- détentions arbitraires; le cas le plus éloquent est celui d'un militant détenu pendant 4 jours sans aucune autre raison que de l'empêcher de participer à une manifestation contre la tenue du sommet de l'APEC...

- refus du droit de bénéficier d'une enquête (ce jugement a heureusement été tout récemment cassé par la Cour supérieure).

LE DROIT À UN NIVEAU DE VIE DÉCENT; LE DROIT À LA PROTECTION SOCIALE; LE DROIT AU TRAVAIL; LE DROIT À L'ÉDUCATION ET AUX SOINS DE SANTÉ. ART. 22, 23, 24, 25, 26 ET 27 DE LA DÉCLARATION ET ART. 45, 46, 16, 19 ET 40 DE LA CHARTE QUÉBÉCOISE.

Cette fin de siècle a vu s'accroître les richesses mondiales mais en même temps augmenter la pauvreté sur toute la surface du globe. Le Canada et particulièrement le Québec n'ont pas échappé à cette aberration. Les années soixante ont été pour le Québec riches en gains sociaux mais depuis, plusieurs lois successives sont venues diminuer les niveaux d'aide et de soins et même revenir sur des principes de base qu'on croyait définitivement acquis comme le droit à une assistance financière inconditionnelle en cas de besoin ou le droit à des prestations en cas de perte d'emploi.

Cette négation actuelle de la valeur d'une vie humaine au profit de la productivité est due, il me semble, à plusieurs facteurs concomitants dont les plus importants seraient: la domination (et sa perception comme étant inéluctable) à l'échelle mondiale de l'idéologie du profit à tout prix, le retrait progressif des citoyens de la vie politique et l'incapacité des associations communautaires à dépasser les cas spécifiques de misère pour repenser le politique globalement. Pourtant ces droits sont encore inscrits dans nos chartes, nos lois et notre code civil avec la possibilité de recours s'ils étaient violés par une quelconque personne ou instance.

## DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

### ARTICLE 2

CHACUN PEUT SE PRÉVALOIR DE TOUTS LES DROITS ET DE TOUTES LES LIBERTÉS PROCLAMÉS DANS LA PRÉSENTE DÉCLARATION, SANS DISTINCTION AUCUNE, NOTAMMENT DE RACE, DE COULEUR, DE SEXE, DE LANGUE, DE RELIGION, D'OPINION POLITIQUE OU DE TOUTE AUTRE OPINION, D'ORIGINE NATIONALE OU SOCIALE, DE FORTUNE, DE NAISSANCE OU DE TOUTE AUTRE SITUATION.

### ARTICLE 7

TOUTS SONT ÉGAUX DEVANT LA LOI ET ONT DROIT SANS DISTINCTION À UNE ÉGALE PROTECTION DE LA LOI. TOUTS ONT DROIT À UNE PROTECTION ÉGALE CONTRE TOUTE DISCRIMINATION QUI VIOLERAIT LA PRÉSENTE DÉCLARATION ET CONTRE TOUTE PROVOCATION À UNE TELLE DISCRIMINATION.

### ARTICLE 8

TOUTE PERSONNE A DROIT À UN RECOURS EFFECTIF DEVANT LES JURIDICTIONS NATIONALES COMPÉTENTES CONTRE LES ACTES VIOLANT LES DROITS FONDAMENTAUX QUI LUI SONT RECONNUS PAR LA CONSTITUTION OU PAR LA LOI.

### ARTICLE 9

NUL NE PEUT ÊTRE ARBITRAIREMENT ARRÊTÉ, DÉTENU OU EXILÉ.

### ARTICLE 10

TOUTE PERSONNE A DROIT, EN PLEINE ÉGALITÉ, À CE QUE SA CAUSE SOIT ENTENDUE ÉQUITABLEMENT ET PUBLIQUEMENT PAR UN TRIBUNAL INDÉPENDANT ET IMPARTIAL, QUI DÉCIDERA, SOIT DE SES DROITS ET OBLIGATIONS, SOIT DU BIEN-FONDÉ DE TOUTE ACCUSATION EN MATIÈRE PÉNALE DIRIGÉE CONTRE ELLE.

### ARTICLE 11

1. TOUTE PERSONNE ACCUSÉE D'UN ACTE DÉLICTEUX EST PRÉSUMÉE INNOCENTE JUSQU'À CE QUE SA CULPABILITÉ AIT ÉTÉ LÉGALEMENT ÉTABLIE AU COURS D'UN PROCÈS PUBLIC OÙ TOUTES LES GARANTIES NÉCESSAIRES À SA DÉFENSE LUI AURONT ÉTÉ ASSURÉES.

### ARTICLE 12

NUL NE SERA L'OBJET D'IMMIXTIONS ARBITRAIRES DANS SA VIE PRIVÉE, SA FAMILLE, SON DOMICILE OU SA CORRESPONDANCE, NI D'ATTEINTES À SON HONNEUR ET À SA RÉPUTATION. TOUTE PERSONNE A DROIT À LA PROTECTION DE LA LOI CONTRE DE TELLES IMMIXTIONS OU DE TELLES ATTEINTES.

### ARTICLE 14

1. DEVANT LA PERSÉCUTION, TOUTE PERSONNE A LE DROIT DE CHERCHER ASILE ET DE BÉNÉFICIER DE L'ASILE EN D'AUTRES PAYS.

2. CE DROIT NE PEUT ÊTRE INVOQUÉ DANS LE CAS DE POURSUITES RÉELLEMENT FONDÉES SUR UN CRIME DE DROIT COMMUN OU SUR DES AGISSEMENTS CONTRAIRES AUX BUTS ET AUX PRINCIPES DES NATIONS UNIES.

### ARTICLE 19

TOUT INDIVIDU A DROIT À LA LIBERTÉ D'OPINION ET D'EXPRESSION, CE QUI IMPLIQUE LE DROIT DE NE PAS ÊTRE INQUIÉTÉ POUR SES OPINIONS ET CELUI DE CHERCHER, DE RECEVOIR ET DE RÉPANDRE, SANS CONSIDÉRATIONS DE FRONTIÈRES, LES INFORMATIONS ET LES IDÉES PAR QUELQUE MOYEN D'EXPRESSION QUE CE SOIT.

### ARTICLE 20

1. TOUTE PERSONNE A DROIT À LA LIBERTÉ DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION PACIFIQUES.

2. NUL NE PEUT ÊTRE OBLIGÉ DE FAIRE PARTIE D'UNE ASSOCIATION.

### ARTICLE 22

TOUTE PERSONNE, EN TANT QUE MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ, A DROIT À LA SÉCURITÉ SOCIALE; ELLE EST FONDÉE À OBTENIR LA SATISFACTION DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS INDISPENSABLES À SA DIGNITÉ ET AU LIBRE DÉVELOPPEMENT DE SA PERSONNALITÉ, GRÂCE À

L'EFFORT NATIONAL ET À LA COOPÉRATION INTERNATIONALE, COMPTE TENU DE L'ORGANISATION ET DES RESSOURCES DE CHAQUE PAYS.

### ARTICLE 23

1. TOUTE PERSONNE A DROIT AU TRAVAIL, AU LIBRE CHOIX DE SON TRAVAIL, À DES CONDITIONS ÉQUITABLES ET SATISFAISANTES DE TRAVAIL ET À LA PROTECTION CONTRE LE CHÔMAGE.

2. TOUTS ONT DROIT, SANS AUCUNE DISCRIMINATION, À UN SALAIRE ÉGAL POUR UN TRAVAIL ÉGAL.

3. QUICONQUE TRAVAILLE A DROIT À UNE RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE ET SATISFAISANTE LUI ASSURANT AINSI QU'À SA FAMILLE UNE EXISTENCE CONFORME À LA DIGNITÉ HUMAINE

ET COMPLÉTÉE, S'IL Y A LIEU, PAR TOUTS AUTRES MOYENS DE PROTECTION SOCIALE.

### ARTICLE 24

TOUTE PERSONNE A DROIT AU REPOS ET AUX LOISIRS ET NOTAMMENT À UNE LIMITATION RAISONNABLE DE LA DURÉE DU TRAVAIL ET À DES CONGÉS PAYÉS PÉRIODIQUES.

### ARTICLE 25

1. TOUTE PERSONNE A DROIT À UN NIVEAU DE VIE SUFFISANT POUR ASSURER SA SANTÉ, SON BIEN-ÊTRE ET CELUI DE SA FAMILLE, NOTAMMENT POUR L'ALIMENTATION, L'HABILLEMENT, LE LOGEMENT, LES SOINS MÉDICAUX AINSI QUE POUR LES SERVICES SOCIAUX NÉCESSAIRES; ELLE A DROIT À LA SÉCURITÉ EN CAS DE CHÔMAGE, DE MALADIE, D'INVALIDITÉ, DE VEUVAJE, DE VIEillesse OU DANS LES AUTRES CAS DE PERTE DE SES MOYENS DE SUBSISTANCE PAR SUITE DE CIRCONSTANCES INDÉPENDANTES DE SA VOLONTÉ.

2. LA MATERNITÉ ET L'ENFANCE ONT DROIT À UNE AIDE ET À UNE ASSISTANCE SPÉCIALES. TOUTS LES ENFANTS, QU'ILS SOIENT NÉS DANS LE MARIAGE OU HORS MARIAGE, JOUISSENT DE LA MÊME PROTECTION SOCIALE.

### ARTICLE 26

1. TOUTE PERSONNE A DROIT À L'ÉDUCATION. L'ÉDUCATION DOIT ÊTRE GRATUITE; AU MOINS EN CE QUI CONCERNE L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE, ELLE EST OBLIGATOIRE. L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL DOIT ÊTRE GÉNÉRALISÉ; L'ACCÈS AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES DOIT ÊTRE OUVERT EN PLEINE ÉGALITÉ À TOUTS EN FONCTION DE LEUR MÉRITE.

### ARTICLE 27

1. TOUTE PERSONNE A LE DROIT DE PRENDRE PART LIBREMENT À LA VIE CULTURELLE DE LA COMMUNAUTÉ, DE JOUIR DES ARTS ET DE PARTICIPER AU PROGRÈS SCIENTIFIQUE ET AUX BIENFAITS QUI EN RÉSULTENT.

2. CHACUN A DROIT À LA PROTECTION DES INTÉRÊTS MORAUX ET MATÉRIELS DÉCOULANT DE TOUTE PRODUCTION SCIENTIFIQUE, LITTÉRAIRE OU ARTISTIQUE DONT IL EST L'AUTEUR.

### ARTICLE 28

TOUTE PERSONNE A DROIT À CE QUE RÉGNE, SUR LE PLAN SOCIAL ET SUR LE PLAN INTERNATIONAL, UN ORDRE TEL QUE LES DROITS ET LIBERTÉS ÉNONCÉS DANS LA PRÉSENTE DÉCLARATION PUISSENT Y TROUVER PLEIN EFFET.

Plusieurs activités sont prévues pour souligner le 50<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration, en voici quelques-unes :

Colloque sur la situation et l'avenir des droits et libertés au Québec et dans le monde, 27-28-29 novembre

Journées de cinéma sur les droits et libertés, Cinémathèque québécoise et ONF, 2 au 6 décembre

Soirée-spectacle «Tous les êtres humains naissent libres, égaux en dignité et en droits» (Art. 1), Spectrum de Montréal, 10 décembre

Journée d'action pour les défenseurs des droits dans le métro de Montréal, 10 décembre

Exposition sur la Déclaration universelle au Musée de la Civilisation du Québec à Québec, début 10 décembre

Pour plus d'informations, La Ligue des droits et libertés au 514-849-7717.

SUITE À LA DERNIÈRE PAGE

## DES PRÉJUGÉS SUR LES ASSISTÉS-ÉES SOCIAUX...

**MOI, NON, JAMAIS !**  
(réponses de la page 3)

1. FAUX, 4 % SEULEMENT DES CHEFS DE MÉNAGE EN MARS 1997 AVAIENT MOINS DE 20 ANS ET 12 % AVAIENT ENTRE 20 ET 25 ANS.
2. FAUX, LE NOMBRE DES MÉNAGES À L'AIDE SOCIALE A CONTINUÉ D'AUGMENTER SUITE À LA RÉCESSION PARCE QUE LE TAUX DE CHÔMAGE RESTAIT ÉLEVÉ. LA PREMIÈRE BAISSÉ DU NOMBRE DES MÉNAGES A ÉTÉ OBSERVÉ EN 1995.
3. FAUX, 3 % SEULEMENT DES CHEFS DE FAMILLE MONOPARENTALE À L'AIDE SOCIALE EN MARS 1997 AVAIENT MOINS DE 20 ANS.
4. FAUX, 54 % DES MÉNAGES À L'AIDE SOCIALE EN MARS 1997 ÉTAIENT BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE DE FAÇON CONTINUE DEPUIS 25 MOIS OU PLUS. À L'AUTRE EXTRÉMITÉ DE L'ÉCHELLE SE TROUVENT DES GENS DONT LA PÉRIODE DE PRESTATIONS S'ÉCHELONNE SUR TROIS MOIS OU MOINS.
5. FAUX, LES ENFANTS À CHARGE DE MOINS DE 18 ANS REPRÉSENTAIENT PRÈS DE 1,1 MILION DES PERSONNES À L'AIDE SOCIALE EN MARS 1997.
6. FAUX, 27 % DES CHEFS DE MÉNAGE AU MOIS DE MARS 1997 INVOQUAIENT L'INVALIDITÉ COMME RAISON POUR ÊTRE BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE.
7. FAUX, PRÈS DE LA MOITIÉ DES FAMILLES MONOPARENTALES À L'AIDE SOCIALE EN MARS 1997 N'AVAIENT QU'UN ENFANT ET UNE AUTRE TRANCHE DE 31 % NE COMPTAIT QUE DEUX ENFANTS.
8. FAUX, 7 % SEULEMENT DES MÉNAGES À L'AIDE SOCIALE EN MARS 1997 VIVAIENT EN LOGEMENT SUBVENTIONNÉ.
9. FAUX, 29 % SEULEMENT DES MÉNAGES À L'AIDE SOCIALE EN MARS 1997 TOUCHAIENT UN REVENU DE TRAVAIL D'UNE AUTRE SOURCE, DES PENSIONS GOUVERNEMENTALES, DES PENSIONS ALIMENTAIRES, DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-EMPLOI OU DES SOMMES PROVENANT D'AUTRES SOURCES.
10. FAUX, L'ÉDUCATION NE PROCURE PAS UNE PROTECTION ABSOLUE CONTRE LE RISQUE DE DEVENIR BÉNÉFICIAIRE DE L'AIDE SOCIALE. QUELQUE 11 % DES CHEFS DE MÉNAGE À L'AIDE SOCIALE EN MARS 1997 AVAIENT UNE FORME QUELCONQUE D'ÉTUDES POST-SECONDAIRES.

FONT PARTIE DU RÉSEAU NATIONAL DES SANS-EMPLOIS LES ORGANISMES SUIVANTS : Comité chômage de l'est de Montréal (514-521-3283), Comité chômage du Haut-Richelieu (514-357-1162), Comité Chômage sud-ouest de Montréal (514-933-5915), Mouvement action chômage de Longueuil (450-670-7615), Mouvement des chômeurs et chômeuses de l'Estrie (819-566-5811), Mouvement action chômage de Québec (418-523-7117), Regroupement des chômeurs et chômeuses de Rouyn-Noranda (819-764-9888), Mouvement action chômage de Montréal (514-271-4099), Regroupement des chômeurs et chômeuses de Sorel (450-743-7822), Mouvement action chômage de Saint-Hyacinthe (450-778-6023), Regroupement des sans-emploi de Plessisville (819-362-0066), Regroupement des sans-emploi de l'Abitibi-Témiscamisque (819-824-6647) ET MOUVEMENT ACTION CHÔMAGE DE CHANDLER (418-689-2030)

# Les bas fonds du gouvernement Chrétien

**L**ES 20 milliards EN TROP DE LA CAISSE DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE NE SONT CERTAINEMENT PAS DIRIGÉS VERS L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD). EN EFFET, LE DERNIER BUDGET FÉDÉRAL DE 1998 A AMPUTÉ DE 150 MILLIONS \$ L'AIDE INTERNATIONALE CANADIENNE CONSIDÉRANT CE SECTEUR COMME NON-PRIORITAIRE POUR LE GOUVERNEMENT CHRÉTIEN.

CETTE NOUVELLE CHUTE DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, MISE EN RELATION AVEC LE PRODUIT NATIONAL BRUT (PNB), VOIT CE RAPPORT TOMBER À 0,27 % (25 % SI ON EXCLUE LES COÛTS DE LA 1ÈRE ANNÉE DES RÉFUGIÉS), SON PLUS FAIBLE NIVEAU DEPUIS 1968-1969 (VOIR LE TABLEAU CI-DESSOUS POUR UNE MEILLEURE APPRÉCIATION DE CES TAUX).

CECI RAMÈNE DONC L'APD TRÈS LOIN DU NIVEAU PROMIS DE 0,7 % FIXÉE PAR LE GOUVERNEMENT LIBÉRAL EN ... 1970 MAIS JAMAIS ATTEINT

DEPUIS CE TEMPS IL VA SANS DIRE! MÊME UN ACCROISSEMENT DE 400 \$ MILLIONS PAR AN FERAÏT PASSER LE RAPPORT APD/PNB À 0,37 % EN 2001 ET À 0,47 % AU BOUT DE SEPT ANS CE QUI NE SUFFIRAIT PAS À RATTRAPER LE 0,7 % PROMIS IL Y A BELLE LURETTE.

DE TELLES COUPES DANS LES BUDGETS DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT SONT LOIN D'APPORTER LE COUP DE POUCE NÉCESSAIRE À DES POPULATIONS D'AUTRES PAYS QUI EN ONT GRANDEMENT BESOIN ET NE FAVORISENT PAS DU MÊME COUP UNE STABILITÉ AUX ORGANISMES NON-GOUVERNEMENTAUX QUI OEUVRENT DANS CE MILIEU UN PEU PARTOUT AU QUÉBEC.

NICOLE COTÉ ■

DONNÉES RECUEILLIES À PARTIR D'UN ARTICLE DE KERRY MAX PARU DANS LA REVUE DE L'INSTITUT Nord-Sud, vol.2, no 2, 1998, p.7-8.

PROGRAMME	1998-1999	1997-1998	1996-1997	1993-1994	1991-1992	% VARIATION 1991-1992 à 1998-1999
Enveloppe De l'aide INTERNATIONALE	1 972,9	2 173,1	2 236,7	2 641,3	2 778,8	-29,0%
APD (base ENGAGEMENTS) *	2 359,9	2 567,1	2 676,5	2 972,2	3 181,8	-25,8% *
Rapport APD/PNB	0,27%	0,31%	0,34%	0,44%	0,49%	
Rapport APD/PNB (réfugiés exclus)	0,25%	0,29%	0,32%	0,41%	0,49%	

\*REMARQUE : EN 1993-1994, LE CANADA S'EST MIS À INCLURE DANS SON APD LES COÛTS DE LA PREMIÈRE ANNÉE DES RÉFUGIÉS. ILS ONT AJOUTÉ ENVIRON 150 MILLIONS \$ PAR AN À L'APD. DANS LES COMPARAISONS AVEC LES ANNÉES PRÉCÉDANT 1993-1994, IL FAUDRAIT AJUSTER LES CHIFFRES EN DÉDUISANT CES DÉPENSES DU POSTE APD (base ENGAGEMENTS).

## PLUS RICHE QUE ÇA, TU CRÈVES !

**S**elon le Rapport mondial sur le développement humain 1998 publié par le PNUD (PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT) ET PARU EN SEPTEMBRE DERNIER, L'ÉCART DE CONSOMMATION SE CREUSE ENTRE LES RICHES ET LES PAUVRES DE NOTRE BELLE PLANÈTE TERRE!

LES 20 % D'ÊTRES HUMAINS VIVANT DANS LES PAYS LES PLUS RICHES SE PARTAGENT 86 % DE LA CONSOMMATION PRIVÉE. DE CES 20 %, 45 % D'ENTRE EUX CONSOMMENT DE LA VIANDE

ET DU POISSON CONTRE 5 % POUR LES 20 % LES PLUS PAUVRES.

Aussi, 87 % des véhicules appartiennent aux riches contre moins de 1 % pour les démunis. QUATRE VINGT-QUATRE POUR CENT DU PAPIER UTILISÉ DANS LE MONDE EST LE FAIT DES RICHES QUI CONSOMMENT AUSSI 58 % DE L'ÉNERGIE CONTRE 4 % POUR LES PAUVRES. LE RAPPORT MENTIONNE QU'«ENVIRON 2,1 milliards de décès dus à la pollution de l'air sont causés chaque année par des fumées et des émanations dans des ménages pauvres utili-

sant des combustibles traditionnels» SANS POUVOIR RECOURIR À DES SOURCES D'ÉNERGIE PLUS FIABLES.

LA CONSOMMATION DES MÉNAGES AUGMENTE D'ENVIRON 2,3 % PAR AN DEPUIS 25 ANS DANS LES PAYS INDUSTRIALISÉS COMPARATIVEMENT À 6 %, EN ASIE DE L'EST QUI A CONNU UN BOUM SPECTACULAIRE EN CETTE DERNIÈRE ANNÉE. DU CÔTÉ AFRICAÏN, ON PARLE PLUTÔT D'UN RECUIL DE 20 % EN 25 ANS POUR CE CONTINENT.

UN ENFANT NÉ AUJOURD'HUI À NEW YORK, PARIS OU LONDRES «CONSOMMERA, GASPILLERA ET POLLUERA D'AVANTAGE AU COURS DE SA VIE QUE 50 ENFANTS D'UN PAYS EN DÉVELOPPEMENT». LE RAPPORT SPÉCIFIÉ QUE LES TROIS PERSONNES LES PLUS RICHES DE LA PLANÈTE ONT UNE FORTUNE SUPÉRIEURE AU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PNB) DES 48 PAYS LES PLUS PAUVRES DE LA PLANÈTE DONT LE NIGER, LE BURKINA FASO ET LE SIERRA LEONE. POURTANT, 1,3 milliards de personnes «VIVENT» AVEC MOINS DE 1 \$ PAR JOUR ET PRÈS DE TROIS MILLIARDS SE CONTENTENT DE MOINS DE 2 \$ QUOTIDIENNEMENT !

EN PLUS DES MISES EN GARDE NÉCESSAIRES CONTRE CES DÉSÉQUILIBRES CRIANTS, LE PNUD EN A PROFITÉ POUR «AVERTIR» (EN BON PAPA!) LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT DES PIÈGES INHÉRENTS À LA CROISSANCE DE TYPE OCCIDENTAL, DU GENRE «FAITES CE QU'ON DIT MAIS PAS CE QU'ON FAIT»; ET, VANTE LES RETOMBÉES D'EXPÉRIENCES-TERRAINS PROPRES À CES PAYS. MAIS LA MISE EN GARDE NE DEVRAIT-ELLE PAS VALOIR AUSSI POUR NOUS LES PAYS OCCIDENTAUX QUI DEVRIONS FAIRE ILlico UNE REMISE EN QUESTION DE NOS MODÈLES DE CONSOMMATION?

NICOLE COTÉ ■



EXTRATERRESTRE ? NON, DU TIERS-MONDE. PALANTE, NO 3, MARS 1995, Cuba.

SOURCES: LE DEVOIR, 9 SEPTEMBRE 1998, p.A-5 ET LE JOUR, 2 OCTOBRE 1998.

# Le coin du MAC

LETTRÉ OUVERTE

MONTRÉAL, LE 20 OCTOBRE 1998

AU TRÈS DÉSHONORANT JEAN CHRÉTIEN  
PREMIER MINISTRE DU CANADA  
OTTAWA, ONTARIO

LA PRÉSENTE EST POUR VOUS INFORMER DE NOTRE PROFOND DÉGOÛT FACE À VOTRE ATTITUDE DANS LE DOSSIER DE L'APEC.

DEPUIS LE DÉBUT, NON SEULEMENT VOUS AVEZ DÉMONTRÉ UN CONSTANT MÉPRIS DES RÈGLES DÉMOCRATIQUES ET DES PRINCIPES DE BASE DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE CENSÉS GUIDER VOS ACTES, MAIS VOTRE FLIRT AVEC LES MÉTHODES DE VOS COPAINS DICTATEURS NOUS RÉVULSENT AU PLUS HAUT POINT.

CECI DIT, NOUS NE SOMMES PAS SURPRIS. VOTRE MÉPRIS POUR QUI NE PENSE PAS COMME VOUS EST CONNU DEPUIS LONGTEMPS, ET PLUS SPÉCIFIQUEMENT EN CE QUI TOUCHE LES SANS-EMPLOIS CANADIENS : PROMESSES ÉLECTORALES NON TENUES, LOIS SCÉLÉRATES (L'ASSURANCE-MACHIN...), INSULTES (LE CHÔMEUR EST UN BUVEUR DE BIÈRE, LES POLICIERS DE LA GRC ONT DES MÉTHODES PLUS CIVILISÉS, ILS UTILISENT LE POIVRE DE CAYENNE PLUTÔT QUE LES BÂTONS... DANS LE DOSSIER DE L'APEC) SANS OUBLIER LES COUPS ET BLESSURES (L'AFFAIRE BILL CLENNETT). LES RÉCENTS ÉVÉNEMENTS NE PEUVENT QUE SURPRENDRE LES NAÏFS ET LES JOURNALISTES DU FIGARO.

VOUS ÊTES UNE HONTE MONSIEUR, UN RÉSIDU VULGAIRE D'UNE ÉPOQUE QUI PERSISTE ET SIGNE DANS SON OBSESSION DU TOUT-POUR-LE-CAPITAL-ET-QUE-LES-AUTRES-SE-DÉBROUILLENT. ÉPOQUE, QUI, ESPÉRONS LE, APRÈS LA DÉFAITE DES DÉFENSEURS DE L'AMI, ET LA VAGUE SOCIALE-DÉMOCRATE QUI BALAIE PRÉSENTEMENT L'EUROPE, TIRE À SA FIN (CE N'EST QU'UN DÉBUT, CONTINUONS VOUS SAVEZ QUOI...)

EN ESPÉRANT QUE L'HISTOIRE, DANS UN SURSAUT DE DIGNITÉ, FINISSE UN JOUR PAR VOUS BOTTER LE CUL, VEUILLEZ AGRÉER, MONSIEUR LE PREMIER SINISTRE, NOTRE DÉDAIN LE PLUS TOTAL POUR VOTRE PERSONNE AINSI QUE POUR VOTRE COUR DE MÉPRISABLES SERVITEURS.

MARTIN RICHARD ■

SUITE DE LA PAGE 7

OUI, TROIS DES QUATRE ENQUÊTEURS-RES DU BUREAU DE VAL D'OR SONT ARROGANTS, AGRESSIFS, HARCÈLÈNT LES CHÔMEURS ET UTILISENT LE CHANTAGE À UN POINT TEL QUE PLUSIEURS PRESTATAIRES ONT PORTÉ PLAINTÉ AU DRHC, AU MINISTRE PETTIGREW ET AU DÉPUTÉ FÉDÉRAL DE LA RÉGION. POURTANT D'AUTRES NE LE FONT PAS CAR LE RÈGNE DE LA TERREUR S'EST INSTALLÉ ENTRE EUX ET L'ENQUÊTEUR CE QUI EST TRÈS CONDAMNABLE.

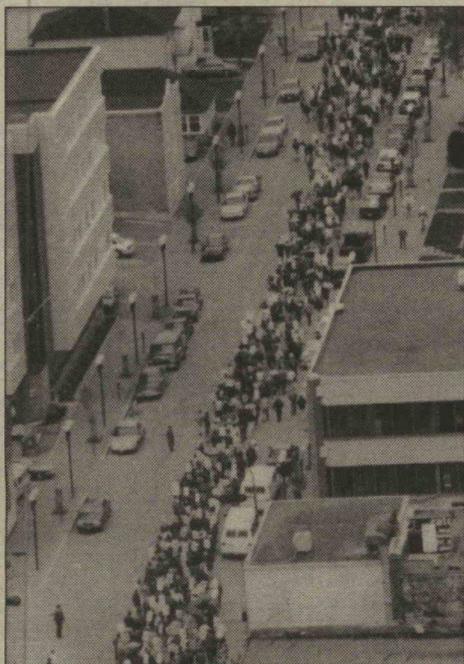
DE QUELLE FAÇON LE RSEAT AIDE-T-IL LES CHÔMEURS-CHÔMEUSES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE?

ÉTANT DONNÉ L'ÉTENDUE DE NOTRE RÉGION, ON DONNE BEAUCOUP D'INFORMATIONS PAR TÉLÉPHONE. NOUS RECEVONS ENTRE 35-55 APPELS CHAQUE SEMAINE. NOUS AVONS AUSSI UN VOLET DE DÉFENSE POUR LES ACCIDENTÉS DU TRAVAIL QUI ONT DES PROBLÈMES AVEC LA CSST, CE QUI AUGMENTE LE VOLUME DE NOTRE TRAVAIL. NOUS OFFRONS AUSSI DES RENCONTRES D'INFORMATION UN PEU PARTOUT DANS LA RÉGION. L'AN DERNIER, NOUS EN AVONS DONNÉ QUATRE OÙ QUELQUES 250 PERSONNES Y ONT ASSISTÉ. LES FEMMES QUI REÇOIVENT DES SERVICES PERSONNALISÉS DOIVENT DEVENIR MEMBRES DU RSEAT OU À TOUT LE MOINS DONNER UNE CONTRIBUTION VOLONTAIRE, QUESTION D'APPUYER L'ORGANISME.

NOUS OBTENONS AUSSI DE TRÈS BONS RÉSULTATS DANS LES INSTANCES D'APPEL DEVANT LES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS DE LA COMMISSION SOIT LE CONSEIL ARBITRAL ET LE JUGE ARBITRE. LA MÊME CHOSE POUR LA CSST OÙ NOS MULTIPLES INTERVENTIONS ONT PERMIS EN DEUX ANS ET DEMIE DE RÉCOLTER TROIS MILLIONS DE DOLLARS POUR LES ACCIDENTÉS DU TRAVAIL TOUT EN DÉNONÇANT L'ATTITUDE DES AGENTS DE CE SYSTÈME QUI RIVA-

lise avec celle des enquêteurs des bureaux de chômage. NOTRE INTERVENTION EST AVANT TOUT FONDÉE SUR L'ÉDUCATION POPULAIRE ET NOUS CROYONS QUE LES SANS-EMPLOI ET LES ACCIDENTÉS DU TRAVAIL ONT DES DROITS À FAIRE RESPECTER.

Propos recueillis par Nicole Côté ■



Manifestation à Rouyn-Noranda, le 1<sup>er</sup> juin 1993. Près de 8 000 personnes ont fermé la ville pour protester contre la décision de déménager à Val d'Or les assises de la Société de conservation du Nord-Ouest, chargée de prévenir et de combattre les feux de forêts.  
—Vie Ouvrière, mars-avril 1994, p. 31.

SUITE DE LA PAGE 5

LES DERNIÈRES MESURES APPLIQUÉES AUX PROGRAMMES SOCIAUX AFFICHENT UN CARACTÈRE DES PLUS PERNICIEUX EN CE QU'ELLES METTENT À TERRE LE PRINCIPE DE L'UNIVERSALITÉ, C'EST-À-DIRE QU'ELLES INSTITUTIONALISENT LA DISCRIMINATION. ELLES FAVORISENT L'APPARITION D'UN SOUS-CITOYEN: LE FRAUDEUR, LE PARESSEUX, L'HANDICAPÉ, CELUI QUI EST MALADE PAR SA FAUTE, CELUI QUI NE RÉUSSIT PAS DANS SES ÉTUDES ETC. LES MINISTRES PEUVENT ÊTRE HORS-LA-LOI, PAR EXEMPLE INSTAURER DES PROGRAMMES QUI NE RESPECTENT PAS LES NORMES DU TRAVAIL OU DÉCIDER DU TYPE DE TRAVAIL QUE CETTE PERSONNE DOIT ACCEPTER. LES HÔPITAUX CONTREVIENNENT MALGRÉ EUX AU PRINCIPE FONDAMENTAL DE SECOURS À PERSONNE EN DANGER EN ÉTABLISSANT DES PRIORITÉS DANS LEURS INTERVENTIONS OU VIS-À-VIS DES PATIENTS.

## QUELQUES CHIFFRES POUR CONCLURE:

- AU CANADA PRÈS DE 10 % DE LA POPULATION DONT PLUS D'UN MILLION D'ENFANTS DÉPENDENT DE L'AIDE SOCIALE. LE TAUX DE PAUVRETÉ ÉTAIT DE 14,6 % EN 1990, IL MONTE À 17,6 % (SOIT 5 294 000) EN 1996.
- DANS LES ANNÉES 80, AU QUÉBEC, 84 % DES CHÔMEURS TOUCHAIENT DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE, ILS NE SONT PLUS QUE 33 % EN 1998. EN 1990, 72,5 % DES JEUNES EN CHÔMAGE TOUCHAIENT DES PRESTATIONS, CE CHIFFRE TOMBE À 26,1 % EN 1997.
- LE QUÉBEC AFFICHE LE PLUS FORT TAUX DE PAUVRETÉ SOIT 21,2 % (EN 1996) CE QUI CORRESPOND À 1,5 MILLIONS DE PERSONNES. LE NOMBRE DE PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES EST DE 737 000 AU DÉBUT DE 1998 (DONT PLUS DE 200 000 ENFANTS) SOIT UNE AUGMENTATION DE 60 % EN CINQ ANS. ACTUELLEMENT, UN ADULTE SEUL (OU AVEC ENFANTS) ASSISTÉ SOCIAL REÇOIT DE LA SÉCURITÉ DU REVENU 490 \$ (TVQ INTÉGRÉE) PAR MOIS. S'IL PARTAGE SON LOGEMENT AVEC UNE AUTRE PERSONNE, CETTE SOMME EST DIMINUÉE DE 100 \$. SI IL A DES MÉDICAMENTS

À PRENDRE, IL DOIT PAYER 16,67 \$ PAR MOIS AVANT DE BÉNÉFICIER DE LA GRATUITÉ. DE PLUS, IL EST HARCÈLÉ PAR LA SÉCURITÉ DU REVENU POUR SE TROUVER UN EMPLOI OU ENTRER DANS DES PROGRAMMES QUI N'EXISTENT PAS.

- DEPUIS 1991, IL Y A EU UNE AUGMENTATION DE 28 % (404 040 À 518 700) ET 41 % (DE 194 220 À 273 825) DU NOMBRE DE MÉNAGES QUI PAIENT RESPECTIVEMENT PLUS DE 30 % ET PLUS DE 50 % DE LEUR REVENU POUR SE LOGER. EN FAIT LE COÛT DU LOGEMENT N'A AUGMENTÉ QUE DE 5 % MAIS LE COÛT DE LA VIE A AUGMENTÉ DE 202 % CES DIX DERNIÈRES ANNÉES. DANS LES FAITS MAINTENANT UN PARENT SEUL AVEC UN ENFANT DEVRAIT TRAVAILLER 75 HEURES PAR SEMAINE AU SALAIRE MINIMUM POUR ATTEINDRE UN REVENU ÉQUIVALENT AU SEUIL DE PAUVRETÉ.

- ENTRE 1976 ET 1995, IL S'EST CRÉÉ PRÈS DE 670 000 EMPLOIS AU QUÉBEC, CE QUI REPRÉSENTE UNE AUGMENTATION DE L'EMPLOI TOTAL DE 25 %. MAIS EN RÉALITÉ PLUS DE 73 % DE CEUX-CI SONT DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL OU AUTONOMES. CE QUI FAIT QU'EN RÉALITÉ L'EMPLOI SALARIÉ À TEMPS PLEIN (L'EMPLOI TYPIQUE) NE CROISSAIT QUE D'ENVIRON 6 % ET QUE DONC L'EMPLOI ATYPIQUE A AUGMENTÉ 20 FOIS PLUS QUE L'EMPLOI TYPIQUE. POUR LA PÉRIODE 1995-97, PLUS DE 50 % DES 56 000 EMPLOIS CRÉÉS AU QUÉBEC ÉTAIENT DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL ET 70 % (SOIT 40 000) D'ENTRE EUX EN TANT QU'EMPLOIS AUTONOMES. CES EMPLOIS AUTONOMES SONT EN FAIT DES TRAVAILLEURS SEULS SANS EMPLOYÉS QUI NE PEUVENT RECOURIR À AUCUNE PROTECTION SOCIALE. ET TOUS CES CALCULS ONT ÉTÉ FAITS SANS AVOIR PU Y ADJOINDRE UNE DONNÉE TRÈS IMPORTANTE ACTUELLEMENT, À SAVOIR LE CARACTÈRE PERMANENT OU NON DE L'EMPLOI.

KHADIJA BENABDALLAH ■

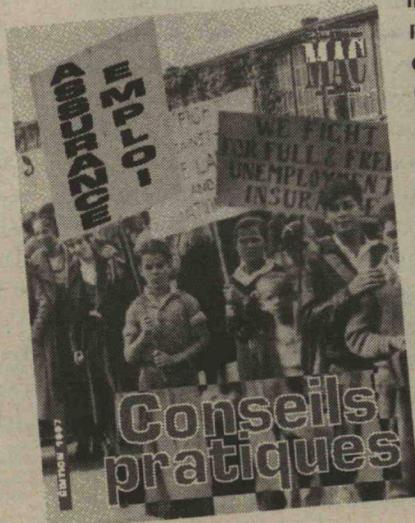
LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CET ARTICLE PROVIENNENT DE DIFFÉRENTS SITES INTERNET, DU RÉSEAU, D'ARTICLES DE JOURNAUX ET DE REVUES.

## L'ASSURANCE-EMPLOI, ÇA VOUS DIT QUELQUE CHOSE!

VOUS ÊTES PERDU DANS TOUS CES CHANGEMENTS QUI ONT EU LIEU DERNIÈREMENT. OU À CELA NE TIENNE! LE MOUVEMENT ACTION CHÔMAGE DE MONTRÉAL VIENT TOUT JUSTE DE PRODUIRE UNE NOUVELLE ÉDITION DE LA BROCHURE CONSEILS PRATIQUES. PLUS D'UNE CINQUANTAINE DE PAGES VOUS INFORMENT SUR TOUS LES ASPECTS DE L'ASSURANCE-EMPLOI, VOUS DONNENT DES TRUCS SUR LA FAÇON DE PROCÉDER LORS DE VOTRE DEMANDE

DE CHÔMAGE ET SURTOUT VOUS INDIQUENT COMMENT FAIRE RESPECTER VOS DROITS ET VOUS DÉFENDRE EN CAS DE LITIGE. CHAQUE BROCHURE COÛTE 5,00 \$ (AJOUTEZ 2,00 \$ POUR LES FRAIS POSTAUX). MERCI CAR VOUS CONTRIBUEZ PAR LE FAIT MÊME À L'AUTOFINANCEMENT DE L'ORGANISME.

6839 A, RUE DROLET  
LOCAL 306  
MONTRÉAL, H2S 2T1



# Maigre pitance pour les chômeurs et chômeuses de l'Abitibi-Témiscamingue

LES EFFETS DE LA LOI DE L'ASSURANCE-EMPLOI N'ÉPARGNENT PAS NON PLUS LES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES DU 48<sup>00</sup> NORD PARALLÈLE\* COMME EN TÉMOIGNE LE RESPONSABLE DU REGROUPEMENT DES SANS EMPLOI DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (RSEAT), LAURIER GILBERT, DANS UNE ENTREVUE QU'IL NOUS ACCORDAIT RÉCEMMENT. UNE INCURSION AU PAYS DES GRANDS ESPACES.

QUELLE EST LA SITUATION ACTUELLE DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE?

LEUR SITUATION N'EST PAS ROSE. EUX AUSSI SONT TOUCHÉS PAR LE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL, SUR APPEL ET SAISONNIER. PLUSIEURS SONT OBLIGÉS DE S'EXPATRIER VERS LES GRANDS CENTRES POUR CONTINUER D'EXERCER LEUR MÉTIER DANS LA CONSTRUCTION, PAR EXEMPLE. COMME AILLEURS AU QUÉBEC ET AU CANADA, LA PLUPART DES EMPLOIS CRÉÉS SONT À TEMPS PARTIEL ET SAISONNIERS ET ILS SONT OCCUPÉS PAR LES FEMMES (MONOPARENTALES DANS LA MAJORITÉ DES CAS) ET LES JEUNES DE 15 À 25 ANS.

DANS QUELS SECTEURS LES RETROUVE-T-ON SURTOUT?

DANS LA RÉGION, L'ÉCONOMIE TOURNE AUTOUR DE TROIS GRANDS AXES: L'AGRICULTURE, LES MINES ET LA FORESTIÈRE EN PLUS DU SECTEUR DES SERVICES. MAIS, ICI, DANS LA RÉGION, TOUT TOURNE AU RALENTI ET SEMBLE «MORT» PENDANT L'HIVER.

\*Slogan publicitaire utilisé par Tourisme Québec vantant les attraits de cette région au printemps dernier.

ACTUELLEMENT, LE CENTRE-VILLE DE VAL D'OR, LÀ OÙ EST SITUÉ LE RSEAT, PERD PEU À PEU SES COMMERCES ET SES EMPLOIS. SEULS RÉUSSISSENT À SURVIVRE QUELQUES ÉTABLISSEMENTS HÔTELIERS, DES RESTOS ET DES BRASSERIES.

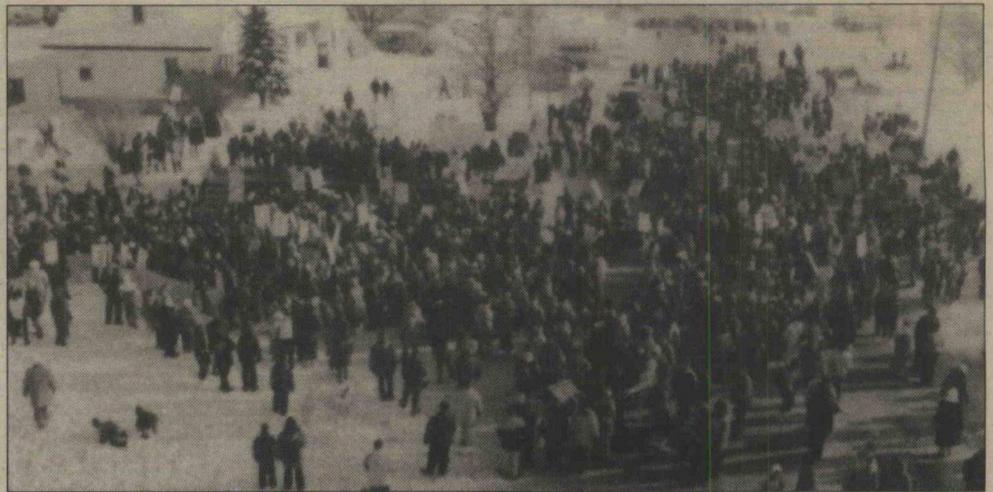
QUELLE EST LA SITUATION DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE?

LE TAUX DE CHÔMAGE OFFICIEL EST DE 17,4 % ALORS QU'IL ÉTAIT DE 15,0 % À PAREILLE DATE L'AN PASSÉ (SEPT.-OCTOBRE). LA NOUVELLE RÉFORME D'ASSURANCE-EMPLOI N'A PAS AMÉLIORÉ LEUR SORT, BIEN AU CONTRAIRE! EN SEPTEMBRE DERNIER SUR UNE POPULATION DE 125 000 PERSONNES, IL Y AVAIT 9 000 CHÔMEURS ET CHÔMEUSES, 6 000 ASSISTÉS SOCIAUX ET 3 000 PERSONNES QUI NE COMPTAIENT PLUS PARMI LES STATISTIQUES RÉGIONALES.

À CAUSE DU TRAVAIL PRÉCAIRE ET DE LA RÉFORME, PLUSIEURS PERSONNES N'ARRIVENT PLUS À SE QUALIFIER À L'ASSURANCE-CHÔMAGE QUAND ILS PERDENT LEUR EMPLOI. MAIS ICI COMME AILLEURS, ON CRIE À L'INJUSTICE DE CETTE RÉFORME ALORS QUE NOUS DU RSEAT EN AVONS SIGNALÉ LES DANGERS AVANT QUE LA LOI SOIT ADOPTÉE. MAINTENANT LES GENS SE RÉVEILLENT MAIS LES EFFETS DE LA RÉFORME SONT DÉJÀ LÀ.

EXISTE-T-IL UNE SORTE DE LASSITUDE ET DE DÉCOURAGEMENT PARMI LES GENS?

OUI, ELLE EST PRÉSENTE MÊME SI PLUSIEURS NE BAISSENT PAS LES BRAS FACILEMENT. C'EST PAS TOUJOURS FACILE. PAR EXEMPLE, LA SITUATION DES JEUNES DE LA RÉGION EST ASSEZ DRAMATIQUE. PLUSIEURS D'ENTRE EUX DOIVENT PARTIR VERS



MANIFESTATION À AMOS, LE 8 JANVIER 1993. 6 000 PERSONNES ONT BLOQUÉ LES ROUTES D'ACCÈS ET OCCUPÉ LE TERRAIN DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. LA POPULATION S'OPPOSAIT AU DÉMÉNAGEMENT DU BUREAU DE DISTRICT À VAL D'OR ET AU TRANSFERT DE 80 EMPLOIS. —Vie Ouvrière, MARS-AVRIL 1994, p.31.

MONTRÉAL OU QUÉBEC POUR TROUVER UN EMPLOI, AMÉLIORER LEUR SITUATION MAIS ILS REVIENNENT SOUVENT BREDOUILLES ET SONT FORCÉS DE RETOURNER CHEZ LEURS PARENTS. LES JOURNAUX LAISSENT COULER QUELQUES BRIBES D'INFORMATIONS À L'OCCASION SUR LA DÉTRESSE DES JEUNES DE LA RÉGION QUI ENREGISTRE UN DES TAUX DE SUICIDE LES PLUS ÉLEVÉS DU QUÉBEC, MAIS SANS PLUS.

LES EFFETS DE LA RÉFORME NE SE FONT PAS SENTIR SEULEMENT PARMI LA POPULATION MAIS AUSSI DANS LES BUREAUX DE CHÔMAGE, N'EST-CE-PAS?

OUI, LE SERVICE AUX PRESTATAIRES EST DIMINUÉ AVEC COMME CONSÉQUENCES QUE LES GENS ATTENDENT PLUS LONGTEMPS POUR ÊTRE SERVIS LEURS TICKETS À LA MAIN. À TITRE D'EXEMPLE, IL

Y AVAIT 65 EMPLOYÉS-ÉES AU CRHC DE VAL D'OR MAIS 52 ONT ÉTÉ MUTÉ À ROUYN-NORANDA. DES 20 PERSONNES QUI SE TROUVAIENT AU BUREAU D'AMOS, IL N'EN RESTE PLUS QUE 12 POUR DONNER DES SERVICES AUX PRESTATAIRES, LES AUTRES ONT REJOINT LE BUREAU DE ROUYN. ON REMARQUE UNE CENTRALISATION À MÊME LA DÉCENTRALISATION OPÉRÉE PAR RESSOURCES HUMAINES CANADA QUELQUES ANNÉES PLUS TÔT.

ET QUE DIRE DE L'ATTITUDE DES ENQUÊTEURS-RES? EST-ELLE AUSSI RÉPRÉHENSIBLE QUE CELLE DES AGENTS QUI SE TROUVENT À MONTRÉAL OU EN BANLIEUES?

SUITE À LA DERNIÈRE PAGE

## L'ÉCONOMIE SOCIALE : à la recherche du Yéti

C'EST UN PEU L'IMPRESSION QUI SE DÉGAGE DU COLLOQUE TENU SUR LE SUJET AU DÉBUT D'OCTOBRE DERNIER, AU CÉGEP DE ROSEMONT ET ORGANISÉ PAR LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE (CDÉC) DE ROSEMONT-PETITE-PATRIE.

IL EXISTE AU DÉPART UN PROBLÈME DE DÉFINITION, A RECONNU JOSEPH GIGÈRE DU CENTRE SAINT-PIERRE, DANS UN DES ATELIERS EN AVANT-MIDI. UN PROBLÈME QU'IL FAUT AU PRÉALABLE RÉSOUDRE SI ON VEUT ABOUTIR À UN RÉSULTAT VALABLE, A-T-IL AJOUTÉ EN SUBSTANCE.

ET À ENTENDRE LES DIVERS INTERVENANTS S'EXPRIMER SUR LE SUJET, C'EST BIEN LA RÉFLEXION QUI VENAIT À L'ESPRIT. MÊME LE GOUVERNEMENT ÉTAIT REPRÉSENTÉ À CET ATELIER (ET AU COLLOQUE) PAR L'ENTREMISE DE LA DÉPUTÉE DU COMTÉ, LA PÉQUISTE RITA DIONNE-MARSOLAIS. DES PROPOS ÉCHANGÉS LORS DE CET ATELIER, IL RESORTAIT QUE LES GROUPES COMMUNAUTAIRES ÉTAIENT DIVISÉS ET PLUTÔT CONFUS À CE SUJET, IL N'EXISTAIT PAS DE VRAI CONSENSUS. BEAUCOUP DE

LEURS REPRÉSENTANTS SE SONT PLAINTS DE L'INSUFFISANCE DU FINANCEMENT, DES LACUNES DES PROGRAMMES DITS «d'employabilité» ET DE CERTAINES INCOHÉRENCES DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET RÉGIONAL. UNE CERTAINE MÉFIANCE SE FAISAIT JOUR AUSSI DEVANT L'ORIENTATION QUE LE GOUVERNEMENT VEUT IMPRIMER À LA NOTION MÊME D'ÉCONOMIE SOCIALE.

EN MATINÉE, LORS DE LA SÉANCE D'OUVERTURE, LA PRÉSIDENTE DE LA FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC, FRANÇOISE DAVID, AVAIT FAIT PART DE SON OPPOSITION AUX CONCLUSIONS D'UN DOCUMENT GOUVERNEMENTAL TRAITANT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DANS LEQUEL ON SE DIT TOUT D'ABORD TRÈS FAVORABLE À L'IDÉE D'ÉCONOMIE SOCIALE, POUR ENSUITE, À LA FIN, PLAIDER EN FAVEUR D'UNE RENTABILITÉ ACCRUE DES SERVICES DU COMMUNAUTAIRE, INTRODUISANT, SELON MADAME DAVID, UNE LOGIQUE SUSCEPTIBLE DE MENER À UNE TARIFICATION DE CES SERVICES.

SI LA PLUPART DES GROUPES PRÉSENTS AU COLLOQUE SEMBLAIENT REJETER CETTE ÉVOLUTION, ILS N'AVAIENT

QUÈRE DE CONCEPTION CLAIRE DE LA FORME QUE DEVRAIT PRENDRE CETTE FAMEUSE ÉCONOMIE SOCIALE. CE FLOU RELATIF EXPLIQUE SANS DOUTE LA LONGUE LISTE DE RECOMMANDATIONS VERTUEUSES ÉMISES EN FIN DE COLLOQUE, COLLIQUÉES À PARTIR DU RÉSULTAT DES DISCUSSIONS TENUES EN ATELIER DURANT L'AVANT-MIDI. ON VEUT, PAR EXEMPLE, DÉVELOPPER L'ESPRIT D'APPARTENANCE, ÉVITER LA TARIFICATION DES SERVICES, SE RÉAPPROPRIER L'ÉCONOMIE, INTERPELLER LES INSTANCES POLITIQUES AU SUJET DE CE QUE DEVRAIT ÊTRE L'ÉCONOMIE SOCIALE, ET RESPECTER LA FRONTIÈRE ENTRE LA FONCTION PUBLIQUE ET L'INTERVENTION SOCIALE.

EN CONCLUSION, ON A DIT QU'IL S'AGISSAIT LÀ D'UNE RÉFLEXION QUI VA SE POURSUIVRE. QUANT À SAVOIR SI LA RÉFLEXION GOUVERNEMENTALE VA ALLER DANS LE MÊME SENS ET RÉPONDRE AUX ATTENTES DU SECTEUR COMMUNAUTAIRE, C'EST UNE TOUTE AUTRE HISTOIRE CAR LES ENJEUX RÉELS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DÉPASSENT DE BEAUCOUP LA DÉFINITION VERTUEUSE, ÉTROITE OU INTÉRESSÉE QU'EN PROPOSENT LES ACTEURS CONCERNÉS.

JEAN-FRANÇOIS DELISLE ■



—CHANGER D'ÈRE, NO 6, JUIN 1995, p.5